

Rapport de la Commission forestière du Conseil Communal de Bassins

Préavis n°12/2008

Préavis municipal relatif à l'achat de la chaufferie et conduites à distance de chauffage de la Piscine de Bassins SA.

La commission forestière composée de Madame Frédérique Zesiger-Schärer, de Messieurs Frédéric Guenin, Olivier Jaquier, Didier Besson, Charles Revkin, Antoine Briachetti et Fabien Dubois s'est réunie les 19 et 28 août ainsi que les 1^{er} et 4 septembre.

Lors de la première séance Monsieur le Syndic Didier Lohri nous a présenté le préavis. A notre demande, nous avons à nouveau rencontré Monsieur Lohri le 1^{er} septembre pour des compléments d'informations.

Après avoir entendu la Municipalité et étudié le préavis, voici nos remarques :

La commission trouve valable le principe d'une gestion globale par le service forestier de toute la chaîne de production d'énergie à partir des ressources de nos forêts, mais elle estime que le produit de la vente d'énergie doit couvrir toutes les charges liées à l'achat et au fonctionnement de la chaufferie et des conduites à distance.

Actuellement, la vente d'énergie à la piscine à 7cts/kWh est une opération rentable, mais en achetant la chaufferie avec le mode de financement proposé, les comptes de la forêt présenteraient un excédent de charges.

Concernant l'argument de la péréquation et le point d'impôt, on peut charger les comptes de la forêt autrement, par exemple en effectuant plus de travaux de sylviculture.

Bien qu'il ne s'agisse pas du même type de construction, le prix de 660'000 CHF pour cette installation qui a déjà 4 ans, d'une puissance de 120kW (chaudière à bois) avec un silo de 100m³, est élevé par rapport aux 550'000 CHF que devrait coûter la chaufferie des Plattets d'une puissance au moins égale avec un silo permettant de stocker environ 600m³ de copeaux.

De plus, selon les informations fournies par la municipalité et l'étude Weinmann, pour concrétiser les objectifs communaux en matière de chauffage à bois et répondre aux demandes de privés intéressés par la fourniture d'énergie, il est probable qu'il faille supprimer la chaudière à mazout de 170kW et remplacer la chaudière à bois de 120kW par une chaudière plus puissante.

Si ce n'est pour faciliter la gestion, nous ne voyons pas en terme d'économie, l'avantage pour la piscine qui n'aurait certes plus les charges financières liées à la chaufferie, mais devrait acheter de l'énergie à 18cts/kWh.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission forestière estime qu'il faut en priorité réaliser la chaufferie des Plattets et voir par la suite si l'achat de la chaufferie de la piscine, en l'état ou transformée, s'avère être nécessaire pour atteindre les objectifs communaux en matière de chauffage à bois.

La commission forestière recommande donc au Conseil communal de refuser le préavis tel que présenté.

Bassins, le 4 septembre 2008

Frédérique Zesiger-Schärer

Frédéric Guenin

Olivier Jaquier

Didier Besson

Fabien Dubois
(rapporteur)

Monsieur Charles Revkin n'a pas pu participer aux débats, étant excusé pour les 3 dernières séances.

Monsieur Antoine Briachetti ne souhaitait pas signer ce rapport car il avait déjà pris position avec la commission des finances.